

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance Du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2026



L'an 2026, le 1^{er} octobre 2026 à 18 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, Mme Françoise BOURHIS, M. Jean-Guy MAO, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

M. Jean-Louis BLOT au Maire
Mme Laurie BREBANT à Mme Cathy BERTHOU
Mme Céline RIGOUS à M. Jean-Luc ESCHERICH
M. Hubert GAILLARD à M. Jean-Guy MAO
Mme Sophie SELLIN à Mme Françoise BOURHIS
M. Fabian SALAUN à Mme Sandrine MANUSSET
Mme Stéphanie SELLIN à Mme Maryvonne JAFFREZOU

Le conseiller suivant était absent :

M. Olivier PENCREAC'H

La secrétaire de séance :

Mme Françoise BOURHIS a été élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 15
Procuration : 7
Absent : 1

Délibération 2026 10 09- Travaux- Convention « Intracting bâtiments » pour la rénovation énergétique de la Mairie

Rapporteur : J-L BLOT

Le conseil municipal est informé que le SDEF a contractualisé avec la Caisse des dépôts et consignations un financement pour les programmes de rénovation énergétique par une avance remboursable dénommée Intracting.

L'intracting est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, le SDEF souhaite accompagner les collectivités du Finistère en procédant à la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

La commune de Névez a exprimé son souhait d'adhérer à ce programme. Il est ainsi proposé d'établir une convention financière.

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance Du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2026

Cette convention financière « convention Intracting pour la rénovation énergétique de bâtiments » a pour objet de fixer les modalités financières de l'avance remboursable « Intracting » entre le SDEF et la commune pour le financement des travaux de rénovation énergétique de la Mairie.

Le montant des travaux est estimé à 738 789,03 € HT. La part des travaux permettant des gains énergétiques et ouvrant droit au financement par une avance remboursable Intracting du même montant s'élève à 69 095,00 €.

Ainsi le SDEF versera à la commune la somme de 69 095,00 € qui lui sera remboursée sur une période de 11 ans avec un taux de 2,24 %, soit un total d'intérêts de 9 628,92 € et selon l'échéancier précisé dans la convention.

Pour un coût total pour la commune (capital et intérêts) de 78 723,92 €.

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention Intracting pour la rénovation énergétique de bâtiments entre la commune et le SDEF ;
- d'approuver le plan de financement par un apport du SDEF de 69 095,00 €, avec un taux d'intérêt de 2.24 % et les modalités de remboursement telles que précisées à l'article 6 de la convention ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention et tout avenant à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

